



ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

DOSSIER D'INSCRIPTION ADULTE

ANNÉE 2022 / 2023

A lire attentivement :

Les dossiers seront pris en compte dans l'ordre d'arrivée.

RENSEIGNEMENTS

	ADULTE	
NOM		
Prénom		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Adresse		
Ville et CP		
N° de tél perso		
N° de tél pro		
EMAIL (en majuscules)		
Instrument	Cycle	Année
Formation Musicale	Débutant Niveau (2022/2023) Sans FM (à partir du 3 ^e cycle)	
Ateliers		

Documents à fournir :

- Justificatif d'assurance « responsabilité civile »
- Justificatif de domicile
- Justificatif d'assurance pour l'instrument



ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

DOSSIER D'INSCRIPTION ADULTE

ANNÉE 2022 / 2023

AUTORISATIONS & DÉCLARATIONS SUR L'HONNEUR

Droit à l'image

L'école peut être sollicitée par la presse (journal, radio, télévision) dans le cadre de la réalisation de reportages. Par ailleurs, les sites internet (de la Communauté d'Agglomération du Libournais, des communes...) sur lesquels des photographies ou des films illustrent une activité musicale se multiplient. La direction de l'école et l'équipe pédagogique sont attentives à la qualité de l'organe de diffusion, au contenu du thème, au message véhiculé et au traitement, notamment numérique, des informations (image, interview...) fournies. Votre attention est particulièrement attirée sur le « droit à l'image et au son (ou voix) ». De par votre inscription, vous accordez cette autorisation de fait. Toute demande contraire devra nous parvenir par écrit.

Je m'engage...

- À respecter le règlement intérieur.
- À participer de manière assidue aux cours, concerts, manifestations et aux évaluations.
- À informer l'école de musique ou le professeur dans les plus brefs délais en cas d'absence.

J'AI BIEN NOTÉ QUE

- L'école de musique est prioritairement destinée aux enfants.
- L'ensemble des horaires sera défini début septembre en fonction des différents critères (nombre d'élèves, disponibilité des salles...).
- En cas d'incompatibilité d'horaires, je prendrai rendez-vous avec la Directrice pour demander un autre créneau, en fonction des disponibilités.
- La cotisation est payable à l'ordre du Trésor Public dès réception de la facture.
- En cas d'arrêt des cours durant l'année, ceux-ci ne seront pas remboursés.
- **La rentrée 2022/2023 est fixée au Lundi 5 Septembre 2022 pour l'ensemble des cours.**
- Mon inscription est valable une année scolaire sans tacite reconduction. Tout arrêt en cours de l'année devra être confirmé par courrier.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____	Signature :
-------------------------------------	-------------



ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

DOSSIER D'INSCRIPTION ADULTE

ANNÉE 2022 / 2023